

## Projet de loi de finances rectificative pour 2014

### Première séance du mercredi 25 juin 2014

#### Après l'article 1

...

#### **Amendement 288 rectifié**

**M. le président**. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

**M. Pierre-Alain Muet**. Je m'exprime, monsieur le président, à titre personnel. Je vois dans ces amendements un chaînon manquant de la politique économique, qui conduit à prendre une mesure conjoncturelle pour renforcer une mesure structurelle, le développement de l'apprentissage, que nous croyons tous nécessaire.

Le Gouvernement mène une politique cohérente d'action sur l'emploi à long terme, en consentant des allègements, notamment sur les bas salaires. Mais ces mesures produisent très lentement leurs effets, au point qu'ils seront compensés dans les trois années qui viennent par ceux de la réduction des dépenses publiques, ainsi que le montrent les simulations du ministère des finances.

La situation conjoncturelle est très particulière : après avoir redémarré à la fin de l'année dernière, l'économie française, comme l'économie européenne, connaît un replat qui risque, comme l'INSEE vient de le rappeler, de se prolonger.

Dans cette situation, une mesure essentielle peut être prise pour relancer la croissance, en agissant sur l'emploi : accélérer l'apprentissage. La mesure proposée a cela d'intelligent qu'elle est transitoire, puisqu'elle prendra fin le 31 décembre 2015 : d'ici là, elle aura permis une forte montée en charge des apprentissages.

Je rappelle que le Président de la République a pris deux engagements majeurs : atteindre le nombre de 500 000 apprentis – ce qui est essentiel à long terme comme à court terme – et inverser le plus vite possible la courbe du chômage, afin de redonner confiance et croissance.

Même si l'on peut en discuter le calibrage, il faut absolument prendre cette mesure en faveur de l'apprentissage, comme il faudra en prendre pour les emplois aidés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

...

### Deuxième séance du mercredi 25 juin 2014

#### **Seconde partie, Article 4 et état B**

...

### **Amendement n° 364.**

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

**M. Pierre-Alain Muet.** Ce débat est important, parce qu'une politique économique doit marcher sur deux jambes.

...Le Gouvernement a pris des mesures structurelles qui auront des effets sur l'emploi. On sait que les allègements de cotisations nécessitent un peu de temps : on en observera les effets dans deux ou trois ans. Cela dit, un problème de court terme se pose car, depuis trois ans, la France sort, comme tous les pays européens, d'une récession dont le seul précédent est malheureusement celle des années trente. Or on ne sort d'une récession qu'en faisant repartir la demande. Et il existe une façon simple de relancer la demande, *a fortiori* lorsqu'il faut réduire les déficits : c'est de mettre l'accent sur les emplois aidés.

Quand vous créez un emploi d'avenir, vous créez du revenu et de la confiance : c'est exactement ce qu'il faut ! Je donnerai deux exemples, sinon historiques du moins pas très anciens, d'application de cette politique pour faire redémarrer l'économie : l'un sous un gouvernement de gauche, l'autre sous un gouvernement de droite.

L'exemple de gauche est la création des emplois jeunes. Quand, en 1997, on a mis en œuvre rapidement les emplois jeunes, la France sortait de quatre années non de récession, mais de croissance lente : la croissance a redémarré, la confiance est revenue et l'économie a atteint des taux de croissance qu'aucun institut de prévision, ni même le ministère des finances, n'espérait.

Je prends un autre exemple à droite. Il s'est passé la même chose, plus modestement, sous l'impulsion de M. Borloo. En 2006, ce dernier a mis en place des emplois aidés traditionnels – ce n'étaient pas des emplois jeunes. Il s'est produit, à un degré moindre, ce que l'on avait observé en 1997 : la création d'emplois aidés a généré du revenu et a fait redémarrer l'économie. Six ou neuf mois plus tard, le secteur privé s'est mis à créer des emplois.

C'est exactement la stratégie qu'il faut mettre en œuvre pour compléter une politique structurelle qui aura, elle, des effets à plus long terme. Cette stratégie n'est pas coûteuse, et elle est réversible. Elle présente un avantage : une fois que l'économie a redémarré, il est possible de réduire le stock des emplois aidés. Il se réduit tout seul, d'ailleurs : la plupart des bénéficiaires des emplois jeunes ont trouvé un emploi dans le privé. Cette politique a remis l'économie sur des rails. Nous touchons donc à un sujet essentiel de politique économique.

Notre but n'est pas de faire adopter un amendement, mais d'avoir ce débat, parce que nous avons besoin d'une politique économique qui marche sur deux pieds. (*Applaudissements sur les bancs des groupes écologiste et GDR, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)